

Lundi 2 décembre 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 2 décembre deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

| | |
|---------------------|-------------|
| Marie-Claude Lafond | Siège no. 1 |
| Doris Jetté | Siège no. 2 |
| Julie Bibeau | Siège no. 3 |
| Murielle L. Lessard | Siège no. 4 |
| Denis Bergeron | Siège no. 5 |
| Georges Lysight | Siège no. 6 |

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

258-12-19

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et du 18 novembre 2019.
3. Correspondance :
 - 1) CN : Règlement sur les passages à niveau.
 - 2) CPTAQ : André Lessard.
 - 3) UPA : Résolution sur l'entretien des cours d'eau.
 - 4) Gouvernement du Québec : Demande aux municipalités concernant le suivi du plomb dans l'eau potable.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de novembre 2019
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2019.
- 3) FQM : Renouvellement de l'adhésion 2020.
- 4) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.
- 5) Avis de motion pour règlement déterminant les taux de taxes 2020.
- 6) Dépôt du projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2020.
- 7) MRC du haut Saint-François : Demande d'appui.
- 8) Groupe Ultima : Renouvellement assurances 2020.
- 9) Cercle de Fermières : Photocopies.
- 10) Cercle de Fermières : Demande de location de salle.
- 11) Mandat au directeur général de rencontrer le procureur de la Municipalité.
- 12) Julien Germain et Christiane Juteau : Demande pour la route Picard.

- 13) Loi sur l'éthique et la déontologie : Rapport du secrétaire-trésorier sur l'article 6.
- 14) 103,1 FM : Vœux des Fêtes 2019.
- 15) Employés municipaux : Plan de retraite.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Résolution pour présenter une demande d'aide financière pour la formation.
- 7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Ouverture des routes : Mandat à l'entreprise Transport Viateur St-Yves.
 - 2) Ouverture des routes : Soumission de Transport JMV Lessard inc.
- 8. URBANISME
AUCUN DOSSIER
- 9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Nordikeau : Offre de services 2020.
 - 2) OBVRLY : Rapport des relevés sanitaires.
- 10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Carrefour Action Municipale et Famille : Renouvellement d'adhésion 2019-2020.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

259-12-19

Approbation des procès-verbaux du 4 et du 18 novembre 2019

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 4 et du 18 novembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 4 et du 18 novembre 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

260-12-19

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) CN : Règlement sur les passages à niveau.
- 2) CPTAQ : André Lessard.
- 3) UPA : Résolution sur l'entretien des cours d'eau.
- 4) Gouvernement du Québec : Demande aux municipalités concernant le suivi du plomb dans l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

261-12-19

Adoption des dépenses de novembre 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 201900459 à 201900501 inclusivement totalisant un montant de 54 502,05 \$ et les salaires de novembre telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

262-12-19

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend

connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 novembre 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

263-12-19

FQM : Renouvellement de l'adhésion 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de renouvellement d'adhésion à la FQM pour l'année 2020 tel que présenté au dossier 251055-00. D'autre part, le Conseil adhère à la FQM pour l'année 2020 au montant de 1 115,79 \$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

264-12-19

Vente pour non-paiement d'impôt foncier.

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit présenter au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers de plus de trois ans;

Considérant qu'un avis de paiement a été envoyé à chaque propriétaire étant sur la liste leur donnant l'opportunité de payer les années en retard;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, conformément à l'article 1022 du Code Municipal, prend connaissance de la liste des immeubles venant en vente pour non-paiement de l'impôt foncier. D'autre part, le conseil prend la décision de réclamer les taxes plus les intérêts du compte total, soit les 3 années. De plus, le secrétaire-trésorier est autorisé à faire parvenir la liste à la MRC de Maskinongé pour fin de vente. Une lettre sera transmise aux personnes inscrites sur la liste pour réclamation avant la vente. De plus, le conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à assister et miser pour et au nom de la municipalité sur les dossiers en vente pour le montant déterminé par la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

265-12-19

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond qu'il sera présenté lors de la séance sur le budget, un règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour l'année 2020.

266-12-19

Projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2020.

Considérant qu'en vertu de l'article 445 du Code Municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte.

Considérant que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

Le directeur-général dépose à la table du conseil municipal un projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations pour l'année d'imposition 2020.

267-12-19

MRC du haut Saint-François : Demande d'appui.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande d'appui de la MRC du haut Saint-François et ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 268-12-19** **Groupe Ultima : Renouvellement assurances 2020.**
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du renouvellement d'assurance municipale du Groupe Ultima pour l'année 2020 au coût de 21 343,36 \$. D'autre part, le conseil accepte le renouvellement.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 269-12-19** **Cercle de Fermières : Photocopies.**
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de la demande du Cercle de Fermières concernant les photocopies de l'organisme. D'autre part, le conseil municipal fera un don de 200,00 \$ par année à compter de janvier 2020 à chaque organisme de la municipalité qui en fera la demande. Le coût des photocopies demeurera à 0,10\$ la copie.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 270-12-19** **Cercle de Fermières : Demande de location de salle.**
Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance ultérieure.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 271-12-19** **Mandat au directeur général de rencontrer le procureur de la Municipalité.**
Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur général à consulter le procureur de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien des chemins d'hiver. De plus, le conseil municipal entérine la demande d'appel d'offre pour l'entretien des chemins d'hiver pour la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 272-12-19** **Julien Germain et Christiane Juteau : Demande pour la route Picard.**
Considérant la demande de Monsieur Julien Germain et Madame Christiane Juteau pour l'entretien de la route Picard, section allant jusqu'à leur propriété;

Considérant que cette partie de route est un chemin forestier selon la CPTAQ et que la municipalité n'a jamais fait l'entretien de cette partie de chemin autant l'été que l'hiver;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance des demandes M. Julien Germain et de Mme Christiane Juteau pour la route Picard soit :
- D'avoir des panneaux de signalisations;
- D'aviser le club de motoneige que le chemin sera ouvert.
- D'aviser le déneigeur de ne pas laisser de bordages causer par l'arrêt;
- Et si la Municipalité accepterait de déneiger le chemin jusqu'à leur maison.

D'autre part, le conseil ne donnera pas suite à la demande ci-haut mentionnée et recommande à M. Germain et Mme Juteau de contacter eux-mêmes le club de motoneige pour les aviser qu'ils circuleront sur ce chemin en véhicule motorisé.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 273-12-19** **Loi sur l'éthique et la déontologie : Rapport du secrétaire-trésorier sur l'article 6.**
Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté

appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport du secrétaire-trésorier.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

274-12-19 **103,1 FM : Vœux des Fêtes 2019.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'entente de radiodiffusion pour les vœux des fêtes de Sainte-Angèle-de-Prémont au 103,1 FM. D'autre part, le Conseil accepte la proposition au montant de 130,00 \$ plus taxes, pour 44 diffusions de 15 secondes, dont 28 diffusions seront prises à même les secondes payés par la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

275-12-19 **Employés municipaux : Plan de retraite.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

276-12-19 **Résolution pour présenter une demande d'aide financière pour la formation.**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont prévoit la formation de :

4 pompiers pour la formation autopompe (Remy Bergeron, Éric Bergeron, Stéphane Branchaud et Vincent Bergeron)

1 pompier pour la formation de décarcération (Mathieu Leblanc)

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et appuyé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

277-12-19 Ouverture des routes : Mandat à l'entreprise Transport Viateur St-Yves.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont subit présentement un préjudice suite à l'annulation du contrat avec le contracteur Asphalte Lanaudière inc;

Considérant que l'entreprise Transport Viateur St-Yves fait l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de Sainte-Angèle de Prémont et ce en urgence à un taux horaire;

Considérant que Transport Viateur St-Yves a déposé à la municipalité deux offres de services, à l'heure et pour un contrat fixe qui est supérieur à la demande d'appel d'offre sur invitation;

Considérant que dans les deux offres, la municipalité ne peut rencontrer l'objectif de sa politique contractuelle;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit retourner en demande d'appel d'offre;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient l'offre de Transport St-Viateur en ce qui concerne l'entretien des chemins jusqu'à la fin de décembre 2019 au tarif horaire aux mêmes conditions que c'est fait présentement ou jusqu'à ce que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont octroi un nouveau contrat sur appel d'offre conforme.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

278-12-19 Ouverture des routes : Soumission de Transport JMV Lessard inc.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de services de Transport JMV Lessard pour l'ouverture des chemins d'hiver 2019-2020. D'autre part, la Municipalité le contactera si besoins en est et ce au taux horaire.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

279-12-19 Nordikeau : Offre de services 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de services de Nordikeau au montant de 1 703,20 \$ pour les prélèvements et analyses de l'eau potable et de 1 332,57 \$ pour les prélèvements et analyses des eaux usées pour l'année 2020. D'autre part, le conseil accepte l'offre de service.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

280-12-19

OBVRLY : Rapport des relevés sanitaires.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport des relevés sanitaires de l'OBVRLY. Une rencontre avec le comité d'environnement sera faite pour déterminer une date afin de convoquer les citoyens à une consultation d'informations.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

281-12-19

Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Julie Bibeau à agir à titre de représentante de la bibliothèque municipale pour l'année 2020. De plus, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Murielle L. Lessard comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

282-12-19

Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

283-12-19

Carrefour Action Municipale et Famille : Renouvellement d'adhésion 2019-2020.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame la conseillère Julie Bibeau comme responsable du dossier sur la politique familiale auprès du Carrefour Action municipale et famille;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de renouvellement d'adhésion auprès du Carrefour Action municipale et famille. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de l'adhésion au montant de 44,27 \$ pour l'année 2019-2020 et mandate Madame la conseillère Julie Bibeau comme responsable du dossier sur la politique familiale auprès du Carrefour Action municipale et famille.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

284-12-19

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu de clore la présente séance à 20h10.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 2 décembre 2019.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier